

CONTRAT DE LOCATION

grande salle des Halles



Contrat de location de la grande salle des Halles à Bulle

Entre le locataire:

Nom & Prénom du responsable:

Adresse complète (inclus: chemin, code postal, ville):

N° de téléphone:

Adresse mail:

Et le propriétaire:

Nom & Prénom: *Les Halles 1787 Sàrl, Rue de la Promenade 44, 1630 Bulle*

Montant de la location:

Le montant de la location est détaillé sur le devis, contresigné par nos soins. Ce montant varie en fonction de la durée de la location et des options choisies.

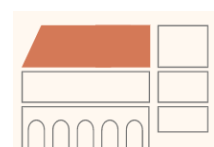
Frais supplémentaires:

En cas de retour des locaux dans un état inacceptable, des frais supplémentaires seront facturés pour les nettoyages et la réparation du matériel endommagé. Des photos seront prises comme preuve.

Services optionnels:

Nous proposons des services de mise en place et de rangement selon vos besoins/envies, facturés à CHF 35.-/heure/pp, comme indiqué dans le devis.

Toutes les options figurent dans le devis. Si vous souhaitez d'autres options, vous pouvez volontiers prendre contact avec nous afin d'en discuter.



Gestion des déchets:

Les locataires sont tenus d'éliminer leurs déchets. Des frais supplémentaires seront facturés si le propriétaire doit s'en charger, sauf si le traiteur est "Chez Pürro Boucher Traiteur".

Réservations:

Toutes les réservations doivent être effectuées par écrit par email et confirmées à la même adresse: grandesalledeshalles@hotmail.com. Les locataires doivent être majeurs. Les détails de la location (date, durée, coordonnées du responsable) doivent être mentionnés. Le contrat doit être accompagné du devis complété par le locataire et validé par Les Halles 1787 Sàrl pour être valable.

Une copie de la pièce d'identité du responsable de la location doit être transmise.

Paiement:

Un acompte, tel que spécifié dans le devis, doit être versé pour confirmer la réservation. Le paiement peut être effectué en espèces lors de la signature ou par virement bancaire sur le compte:

CH54 8080 8005 8972 4692 5

Préparatifs avant la location:

Une semaine ouvrable au minimum avant la date de location, le locataire doit prendre contact par email pour régler les détails restants, y compris le retrait des clefs et l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Prescriptions particulières:

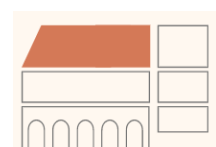
- La salle et le matériel doivent être rendus propres et en bon état.
- L'état des lieux et la remise des clefs doivent être planifiés à l'avance.
- Des photos seront prises au besoin lors de l'état des lieux final.
- Les déchets doivent être éliminés par les locataires, sauf accord avec le traiteur.

Capacité:

La capacité maximale de la salle est de 80 personnes pour les tables rondes et de 99 personnes pour les tables rectangulaires. Le locataire doit respecter cette capacité.

Responsabilité en cas d'annulation:

En cas d'annulation après la signature du contrat, des frais seront prélevés.



Litige:

En cas de litige, le for est au siège des tribunaux compétents du Canton de Fribourg.

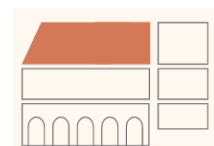
Entrée en vigueur:

Ce contrat entre en vigueur à la date de signature des deux parties.

Lieu et date:

Le locataire (nom & prénom & signature):

Le propriétaire : Lorène Piller



Récépissé

Compte / Payable à
 CH54 8080 8005 8972 4692 5
 Les Halles 1787 Sàrl
 Rue de la Promenade 44
 1630 Bulle

Payable par (nom/adresse)

[]

Monnaie	Montant	
CHF	[]	[]

Point de dépôt

Section paiement



Compte / Payable à
 CH54 8080 8005 8972 4692 5
 Les Halles 1787 Sàrl
 Rue de la Promenade 44
 1630 Bulle

Payable par (nom/adresse)

[]

Monnaie	Montant	
CHF	[]	[]

